



## Un débat national sur quatre propositions

Le Parlement des enfants est organisé par l'Assemblée nationale, avec le ministère de l'Éducation nationale, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF).

Les élèves sont invités à rédiger une proposition de loi, sous la conduite

de leur enseignant. En Maine-et-Loire, onze classes ont été retenues. Des jurys académiques sélectionneront une proposition par académie. Quatre propositions seront retenues par un jury national composé de députés, de membres de l'Éducation nationale, de l'AEFE et de la MLF.

Enfin, les quatre propositions seront débattues dans toutes les classes participantes; elles voteront pour la loi ayant leur préférence.

La proposition de loi pourra être reprise par le député de la circonscription concernée.